

Syndicat C.G.T. des musées d'Orsay et de l'Orangerie

Musée d'Orsay - 62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07
tél. : 01 40 49 48 60 - mel : cgt@musee-orsay.fr

Musée de l'Orangerie – Jardin des Tuileries – 75001 PARIS
mel : cgt.orangerie@culture.gouv.fr

Compte rendu du Comité hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT) du 16 février 2012

En bref :

Travaux de la librairie RMN-GP page 4

Avis : favorable au report en 2013, unanime CFDT, CGT, SUD

Réimplantation du café du Lion page 6

Avis : défavorable au projet fond de nef, unanime CFDT, CGT, SUD

Questions d'urgence refusées par l'assistant du Président page 6

Alerte au froid

Départ d'incendie au parking

En détail :

Composition du CHSCT

<i>Représentants de l'Administration</i>	Assistants
Guy COGEVAL, président du CHSCT	Thierry GAUSSERON, Administrateur général
Brigitte LECLERCQ, Chef du dépt des ressources humaines	Anne MENY-HORN, Administrateur général adjoint

<i>Représentants du personnel</i>	
Titulaires	Suppléants
Pascal BOCOIGNANI, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CGT	Christine KINGOLD-MASSAT, Adjoint technique d'accueil et de surveillance nuit, CGT
Dominique BIGEARD, Technicien des services culturels, nuit, CGT	Stéphane VERMEULEN, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CGT
Francis MICKUS, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CGT	Thierry FOATA, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CGT
Jean-Philippe RENINGER, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CGT	Ewa PALCZYNSKA, Technicien des services culturels, accueil, CGT
Franck GRANADOS, Adjoint technique d'accueil et de surveillance Orangerie, CGT	Catherine TOULGOAT, Adjoint technique d'accueil et de surveillance Orangerie, CGT
Widy DANOIS, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CFDT	Jean-Jacques PREGASSE, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CFDT
Carine VIDANOVA, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CFDT	Hortense NUNES, Adjoint technique accueil et surveillance, CFDT
Leïla BADRA, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, SUD	Judith COPIN, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, SUD

Valérie MAGNON, agent de prévention musée d'Orsay

Henri DARDE, agent de prévention musée de l'Orangerie

Odile LECCIA, médecin de prévention

Yann ROGIER, inspecteur santé et sécurité au travail

Experts :

Administration :

Virginia FIENGA, Luc de SCHIETERE, DMT
 Milan DARGENT, Sonia HAMZA, DAS
 Gladys LOUIS-MIRTILE, Amélie BODIN, DPV

auxquels s'ajoutent en séance :

Philippe GOMAS, DES - Manuel CARIA, DMT
 Elvire CAUPOS, DPV - Xavier TREMEAU, SPSI

Représentants du personnel :

- pour la CGT :

Élodie RIVIERE, CGT-RMN-GP
 Frédéric SORBIER, CGT-Culture
 Bernard DAREL - Maryline ORVILLE

- pour SUD-Culture :

Alain RAMOND - Caroline CORDIER

Invités :

Administration : Florence LESUEUR, communication interne.

Excusés :

Administration : Guy COGEVAL.

Représentants du personnel : Carine VIDANOVA.

La **CGT** constate et regrette l'absence du président du CHSCT, et émet le souhait qu'il préside et assiste effectivement aux CHSCT dont les décisions, préconisations et suivi relèvent de sa responsabilité.

Monsieur le Président du M'OO, vous présidez tous les conseils d'administration, où sont présentés le budget, la politique tarifaire, la programmation scientifique et culturelle. Vous présidez tous les conseils scientifiques, où sont débattues la programmation d'expositions et les acquisitions d'œuvres.

Par contre, vous ne présidez pas et n'assistez pas aux CHSCT où sont traitées les questions d'hygiène sécurité et de santé au travail des professionnels du musée, pour lesquelles vous déléguez votre signature.

Nous vous invitons, Monsieur le Président, à lire les comptes rendus de la **CGT** pour vous informer de façon plurielle de l'état des conditions de travail dans les services et mesurer les conséquences de vos décisions et de celles de votre administration sur le quotidien de travail de l'ensemble des professionnels de l'établissement public que vous dirigez.

La convocation du Président à ce CHSCT comporte un article – louable, sur la mise en œuvre des décisions du CHSCT - mentionnant une modification d'un arrêté du 3 novembre 2010... qui n'a rien à voir avec le CHSCT (il porte sur le Conseil scientifique !)

« *C'est une erreur, nous dit l'administration, il fallait lire 3 septembre 2010.* »

A cette date, un décret a été publié (pas un arrêté), qui n'a rien à voir non plus. L'administration empile les « erreurs » pour aboutir à des impasses juridiques en comptant que les représentants du personnel n'y verront que du feu. La CGT ne peut valider un article qui n'aura aucune valeur réglementaire puisque l'administration ne précisent pas dans quel document officiel il serait intégré.

Pour la bonne tenue des CHSCT (art. 9) dont le président (absent) est responsable, la **CGT** fait observer la saturation de la salle 510 : la « bonne tenue » des séances consiste à ce que tous les participants puissent avoir une table de travail, et non se retrouver compressés sur une chaise contre le mur, avec leurs dossiers sur les genoux.

Déclaration liminaire **CGT :**

Les représentants du personnel CGT au CHSCT constatent que :

- le médecin de prévention était absent au CHS du 9 juin 2011 pour présenter son rapport 2009 et 2010. L'administration a lu intégralement cette lettre, expliquant n'avoir

pu la communiquer, l'ayant reçue le matin même.

Les représentants du personnel ont demandé communication de ce courrier, comme le proposait le médecin de prévention. L'administration s'est engagée à le diffuser aux membres du CHS.

N'ayant pas reçu ce document, les représentants du personnel ont renouvelé cette demande au CHSCT du 12 janvier 2012.

- sur l'incident de diffusion d'azote dans les réserves d'œuvres le 13 décembre, les représentants du personnel ont demandé au CHSCT du 12 janvier 2011 communication du rapport établi par les restaurateurs présents ainsi que le compte rendu du comité de sécurité.

- sur l'alerte au froid dans les espaces intérieurs du musée d'Orsay, déposée le 12 février, la CGT demande communication des relevés de température quotidiens effectués.

- sur la situation professionnelle d'un agent, la CGT rappelle que le CHSCT est compétent sur des situations individuelles, traitées avec discrétion en étant anonymées. C'est ce qui a été fait concernant un agent des vestiaires.

La CGT a demandé le 3 février à l'administration des informations sur la situation professionnelle d'un agent présumant d'un risque grave, avec des questions précises.

La CGT constate que sur tous ces sujets, aucun document n'a été transmis ni aucune réponse apportée.

En conclusion, la **CGT** constate une nouvelle fois, comme en 2010 et 2011, une **entrave indirecte** aux fonctions des représentants du personnel en CHSCT, par non présentation de documents.

[Les relevés de température ont finalement été diffusés sur table en séance, et la note du médecin de prévention sur son rapport 2009-2010 transmise le 6 mars. Une réunion a été convoquée le 6 mars sur la situation inquiétante d'un agent.]

Travaux de la librairie RMN-GP : destruction de la mezzanine

Ce CHSCT exceptionnel, convoqué à la demande des représentants du personnel, a pour objet d'examiner le projet des travaux qui devaient démarrer début mars jusqu'à fin août, sans aucune information préalable en CHSCT.

L'administration annonce que la statue Gérôme, *Gladiateurs*, va être déplacée.

Des plans de circulation des visiteurs et d'organisation du contrôle de droit d'entrée, de l'accueil-information et des vestiaires sont enfin présentés.

En revanche, aucun plan de prévention des risques n'a été élaboré.

« *Les projets de travaux, on n'a pas à vous en parler* » affirme l'administration. Au contraire, l'article 61 stipule que les projets de travaux doivent figurer au programme annuel de prévention des risques soumis pour avis au CHSCT.

Avec les coordonnées des entreprises extérieures, de leurs responsables, des sous-traitants éventuels...

Vos représentants ont fait valoir leurs arguments en défaveur de ce chantier :

- ce nouveau chantier intervient quelques mois seulement après la fin de deux années de travaux du Nouvel Orsay, qui ont rendu le **quotidien de travail pénible** pour le personnel. Il replace les équipes de jour comme de nuit dans des conditions de pénibilité accrue.

- ce nouveau chantier offre des **conditions d'accueil dégradées pour les visiteurs**, alors même que le musée a engagé une campagne coûteuse de publicité pour attirer en nombre les visiteurs à découvrir le Nouvel Orsay.

- ce nouveau chantier est un **gâchis d'argent public**, la construction de la mezzanine de la librairie n'ayant pas dix ans, qu'il s'agirait à présent de détruire.

- les circulations et **flux croisés** envisagés d'entrée et sortie des visiteurs à proximité de l'emprise du chantier sont **ingérables** en termes d'unités de passage insuffisantes, de contrôle du droit d'entrée, de gestion des groupes et des activités jeune public, des vestiaires...

- les travaux bruyants et salissants prévus le lundi et de nuit posent de sérieux **problèmes de sûreté** et d'accès, d'évacuation des gravats, de charges et de **conditions de travail pour les équipes de nuit** (un renfort est indispensable), et de maintien simultané des locations d'espace en soirée, des mécénats et des événements.

A la question de vos représentants sur le niveau de bruit, l'administration ne répond que : *« oui, il y aura du bruit. »*

Aucun plan de prévention ni dossier technique des entreprises ne précise la nature et le niveau du bruit en décibels, des vibrations, et les garanties sur les mesures de protection, par exemple les dispositifs d'isolation phonique adaptés.

- les groupes seront réduits. La **CGT** déplore que chaque fois qu'il y a des travaux (et il y en a souvent), ce sont toujours **les groupes qui sont pénalisés**, et les individuels favorisés. Est-ce parce que les groupes rapportent moins de recettes financières ?

Cette pénalisation des groupes contrecarre le travail des services chargés du développement et de la fidélisation des partenariats et des réseaux tissés avec l'éducation nationale, le champ social, les associations (une priorité du contrat de performance), les relais du tourisme.

Une fois que ces publics, refusés à Orsay pour cause de travaux et de quotas réduits, se sont tournés vers d'autres établissements culturels, il est long et difficile de les fidéliser de nouveau.

De plus, le risque est grand de voir augmenter le nombre de groupes sans réservation.

Avis sur le report des travaux en 2013 : **favorable, à l'unanimité.**

Situation des préposés vestiaires groupes et individuels

Bien que l'administration ait répondu que les effectifs de préposés vestiaires annoncés par la **CGT** étaient faux (sous-estimés), elle reconnaît aujourd'hui que l'effectif réel d'agents titulaires est inférieur au chiffre officiel de 6,8 ETP.

L'administration indique que la mutualisation des effectifs « pourrait » alléger le nombre d'agents présents. Faut-il entendre que les effectifs « pourraient » être réduits ?

Des travaux d'urgence (enduit, peinture) seront réalisés au vestiaire individuels

(niveau 0) du 27 février au 3 mars. Durant cette semaine, les préposés travailleront au niveau – 1, où le vestiaire individuel sera temporairement réinstallé à la place du vestiaire groupes scolaires.

Ces travaux ne doivent pas différer une réflexion sur un réaménagement global des vestiaires basé sur une analyse complète des besoins en terme d'accueil des visiteurs, de fonctionnement du secteur vestiaires et de conditions de travail des préposés, menée par un expert agréé (vote **CGT** au CHSCT du 22 décembre 2011).

Ni différer d'autres travaux indispensables comme les sanitaires du niveau médian Lille pour stopper les infiltrations d'eau au plafond des vestiaires individuels.

Une proposition est formulée d'augmenter le nombre de cintres (210 actuellement) en installant un système de rail motorisé sur double hauteur. Cela mérite réflexion : la **CGT** souligne qu'augmenter la capacité des vestiaires répond mieux aux besoins d'une fréquentation en forte augmentation mais entraîne mécaniquement une forte augmentation du nombre des manutentions quotidiennes des préposés. Ceci n'est supportable qu'avec un renfort des effectifs, et non avec une diminution.

Réimplantation du Café du Lion

Aucun document dans le dossier sur ce point. L'administration explique oralement le projet de réimplantation du café en fond de nef au pied des tours, dans la zone Opéra.

Vos représentants ont fait valoir leurs arguments en défaveur de ce projet :

- cette implantation du café en pleine zone muséographique, à proximité des œuvres, du monte-charges des œuvres grand format, et de l'escalator, n'est pas meilleure, voire pire, que l'implantation actuelle.
- les espaces de restauration ont déjà considérablement augmenté : par exemple, les deux salles pastels Degas ont été annexées par le nouveau café de l'Horloge Campana agrandi.
- la Direction sait trouver des espaces quand elle le souhaite pour les concessions commerciales. En revanche, elle n'a toujours pas trouvé de lieu où installer un **espace tactile pour les non-voyants** et malvoyants, depuis dix ans, malgré l'obtention du label Handicap. Elle ne trouve pas non plus de salles de repos convenables et suffisantes pour les agents du musée et les personnels des sociétés extérieures.
- le stockage des équipements et denrées du café serait localisé au sous-sol en occupant une salle de repos des personnels alors que l'administration s'est engagée à rénover cette salle de repos (MA 1S 02, sous la maquette Opéra, 9 m², 8 fauteuils).

Avis sur la réimplantation du café du Lion en fond d'allée centrale, dans la zone Opéra, au pied des tours : **défavorable, à l'unanimité.**

La désapprobation unanime des représentants du personnel à la relocalisation du café ne signifie pas qu'ils approuvent par défaut le maintien de sa localisation actuelle (voir les CHS 2011)

L'administrateur général irrité commente : « *ces votes sont symboliques* ».

La **CGT** rappelle la nécessité de respecter la réglementation afin de valider des préconisations suivies d'effet, faute de quoi tout n'est que bavardage stérile.

Questions diverses d'urgence

L'administrateur général, représentant du Président, refuse catégoriquement l'examen de questions diverses d'urgence, et décide unilatéralement la clôture de la séance à 14h30.

Voici les questions que nous voulions poser :

Une **panne de chauffage** aux alentours de 12 h, samedi 11 février, a fait tomber la température en certaines zones intérieures à 6° C ; par exemple à la bien nommée barrière climatique. Que s'est-il passé ?

Des relevés de température sont effectués par le musée quotidiennement quatre fois par jour (à environ 8 h - 12 h - 15 h - 17 h). Le samedi 11 février, il n'y a pas de relevé mentionné aux alentours de 12 h, justement ! A 9 h 10, la température relevée sous la marquise à l'accueil Seine indique 14°. Où la sonde est-elle placée ? Sous le rideau d'air chaud ?

Dimanche 12 février 2012, la **CGT** a diffusé une **alerte au froid**, laissée sans réponse.

L'écart de température entre l'extérieur (- 8° le jour à - 12° la nuit) et l'intérieur en ce début février a généré une condensation importante sur les verrières, notamment dans la galerie impressionniste, avec ruissellement à proximité des œuvres. La température intérieure a-t-elle été volontairement abaissée pour limiter la formation de condensation ?

Les principes généraux de prévention du Code du travail (détaillés à l'article L. 4121-2) stipulent que l'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs de leurs établissements, en y intégrant les conditions de température.

Il convient de privilégier la participation des personnels pour l'organisation du travail et la mise en place de mesures de prévention adaptées.

Les fiches d'incident établies par les agents du musée d'Orsay sont laissées sans réponse...

Le 13 février 2012 à 21 h, un **début d'incendie au parking** s'est déclaré. Une enquête est-elle conduite sur l'origine de ce départ de feu ? Quelles en sont les conclusions ?

Prochain CHSCT régulier : jeudi 12 avril 2012.

Bulletin d'adhésion à la **CGT**

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

.....

Tél. : E-mail :

A retourner à : **CGT-SMO**, Musée d'Orsay, 62, rue de Lille, 75343 PARIS cedex 07

ou : **CGT-Orangerie**, Musée de l'Orangerie, Jardin des Tuileries, 75001 PARIS